



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Attribution de Convention(s) d'Occupation Temporaire (COT) du
Domaine Public Portuaire en vue d'une exploitation économique :**

- Promenades en bateau sur le Canal**
- Location de bateaux à partir de l'avant-port de Ouistreham Riva-Bella**
- Randonnées en moto marine de l'avant-port de Ouistreham Riva-Bella**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres

2 AVRIL 2024 – 12H00

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. OBJET DE LA CONSULTATION
2. FORME ET COMPOSITION DES GROUPEMENTS
3. ORGANISATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS
4. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES
5. CONTENU DES OFFRES
6. CRITERES D'ATTRIBUTION

PREAMBULE :

Depuis le 01/01/2024, la SPL Nautisme Caen-Ouistreham est l'autorité compétente pour la gestion et le développement des activités plaisance-nautisme du port de plaisance de Caen-Ouistreham.

Ses trois orientations stratégiques sont les suivantes :

1. Procurer les moyens de renforcer le modèle d'exploitation et de gestion du port
2. Organiser et développer les activités nautiques sur le canal
3. Intégrer le canal et le nautisme à la dynamique du territoire

Actionnaire de la SPL, la Communauté urbaine Caen la mer a actualisé en 2023 sa stratégie de développement touristique pour la période 2023-2033. La maritimité du territoire s'y affiche comme un élément différenciant de la destination « Caen la mer » pouvant contribuer à son émergence. C'est également un véritable atout concurrentiel qu'il convient d'appuyer par le développement de nouvelles offres touristiques orientées nautiques-loisirs, respectant la prédominance de l'activité Commerce du port.

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La SPL Nautisme Caen-Ouistreham souhaite développer de nouvelles offres d'activités nautiques de loisirs et de découverte du territoire, à l'attention des habitants et des touristes :

- Sur le Canal :
 - Activité de promenade en bateau
- Depuis l'avant-port de plaisance de Ouistreham Riva-Bella :
 - Activité de location de bateaux en mer
 - Activité de randonnées de Moto-Marine accompagnées en mer

L'Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet de susciter des candidatures et propositions, puis à sélectionner le cas échéant une ou plusieurs entreprises ou groupement d'entreprises, pour développer les activités objets de la consultation. Les candidats peuvent proposer leur offre pour l'une ou l'ensemble des activités.

Au terme de la procédure, le choix de ou des entreprise(s) (ou groupement d'entreprises) porteuse(s) d'un projet permettra à la SPL Nautisme Caen-Ouistreham de conclure avec cette (ces) entreprise(s) (ou groupement d'entreprises) une convention d'occupation du domaine public portuaire et de traiter les besoins d'autorisation spécifique quant à la navigation. A la suite de cette consultation, l'attribution d'un titre d'occupation ne sera pas automatique et sera décidée à la discrétion de la SPL, en lien avec la capitainerie et l'autorité portuaire. Les conditions de la convention d'occupation accordée, le cas échéant, seront mise au point par la SPL et le(s) candidat(s) retenu(s).

Ainsi, en contrepartie de redevances liées à l'usage du domaine foncier et plan d'eau (fixe + variable sur le Chiffre d'Affaires), d'un engagement de niveau d'activité, d'une qualité de service, et d'un engagement de respect de prescriptions de sécurité, les candidats disposeront, dans un cadre à définir, d'une garantie d'usage du foncier portuaire ainsi que du plan d'eau.

Les réponses au présent appel à manifestation d'intérêt devront permettre :

- De définir et détailler les activités qui pourraient être proposées dans le cadre des projets,
- De définir les conditions d'exploitation de ce service, notamment les questions de sécurité et de cohabitation avec les autres activités du port,
- D'identifier et de proposer les éventuels aménagements à réaliser,
- D'identifier les conditions économiques nécessaires à la pérennité de l'activité,
- De préciser les modalités de rétribution à la SPL Nautisme Caen-Ouistreham.

Prestations attendues :

- Balades guidées en bateau sur le canal (avec ou sans restauration à bord) visant la découverte des atouts touristiques du territoire et la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux,
- Location de bateaux (avec ou sans prestation skipper) pour navigation en mer (canal exclu)
- Randonnées encadrées en Moto Marine pour navigation en mer (canal exclu)
- Médiation grand public compatible avec la stratégie et l'image de la destination touristique,
- Accueil anglais/français au minimum,
- Cible : touristes et habitants,

- Une offre d'animations, régulières ou ponctuelles, valorisant des partenariats locaux et l'identité maritime de Caen la mer,
- Prise en compte des aléas liés à la priorité donnée aux activités portuaires commerciales (paquebots de croisière, vracs, pêche...). Toute activité sera soumise à l'autorisation du commandant du port pour son installation et avant chaque manœuvre de navire.

Conditions d'exercice sur plan d'eau

- Respect du règlement d'exploitation du port
- Prise en compte des impératifs de sécurité, en matière de gestion du public et de navigation nautique. Les conditions d'exercice des activités sur plan d'eau seront définies avec la capitainerie du Port de Caen-Ouistreham
- Les contraintes identifiées à ce stade sont les suivantes :
 - o Pas d'amarrage possible en aval du canal Victor Hugo pour les ballades sur le canal ;
 - o Passage de ponts aux heures d'ouvertures habituelles.

Les candidats pourront proposer de manière optionnelle des activités complémentaires à celles demandées.

D'une manière générale le SPL se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux sollicitations faites par les candidats.

Durée de la COT :

La convention d'occupation temporaire pourra être accordée à compter du 1^{er} mai 2024 pour une période de 12 mois. Toutefois, selon la nature du projet, et les investissements engagés, la durée de la convention pourra être plus longue, le cas échéant, pour une durée de 5 ans.

Lieux d'implantation :

Les lieux d'implantations sont ciblés ci-dessous, selon la nature de l'activité projetée, dans le cadre du présent AML. Toutefois, il est précisé que ces emplacements pourront être ajustés et/ou modifiés lors de la négociation finale de l'attribution du titre d'occupation.

▪ Pour les activités de randonnées en Moto Marine et de location de bateaux en mer :

Ouistreham Riva-Bella : une commune aux multiples facettes : port transmanche et de pêche et de plaisance, station balnéaire, bourg dynamique et plage du débarquement.

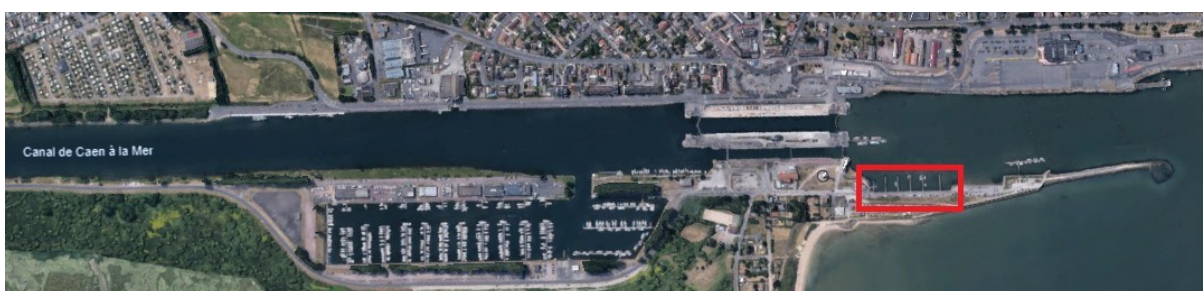
Localisation : avant-port du port de plaisance

Espace mis à disposition :

- Places à flot dans l'avant-port en eaux profondes pour bateaux ou moto marine
- Places à flot dans le port de plaisance intérieur de Ouistreham
- Terre-plein pour installation local accueil et stockage matériel face au CANO - Chalet d'accueil-billetterie à la charge des exploitants - branchements eau et électricité non réalisés à la charge des exploitants
- Stationnement des véhicules des exploitants

Services complémentaires proposés par la SPL NCO :

- renseignements des clients en dehors des heures d'ouverture de la billetterie de l'opérateur par le personnel de la SPL NCO en charge de l'accueil du CANO –
- accès aux sanitaires et douches du CANO





▪ **Pour l'activité de promenades sur le Canal :**

Localisation : Terrain, appontement et plan d'eau situés entre la rue Dumont d'Urville et l'avenue Victor Hugo à Caen (voir photos et plan)

Espace mis à disposition :

- Terrain de 80 mètres carrés
- Quai de 20 mètres linéaires
- Plan d'eau pour le stationnement du navire

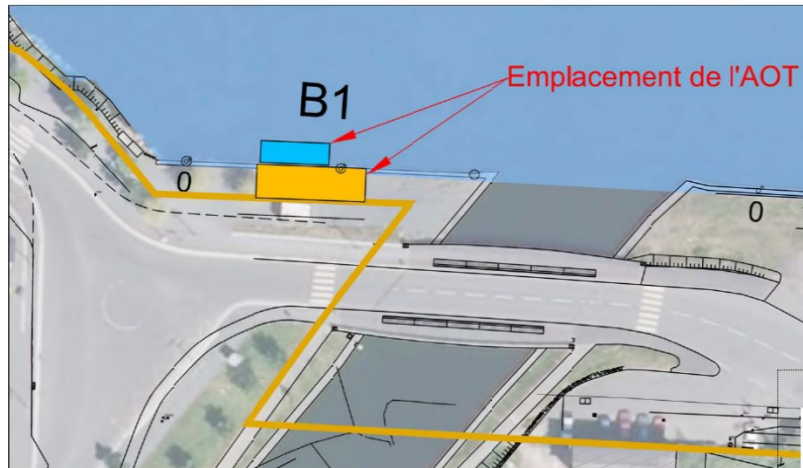
Règles à respecter

Il ne pourra prévoir un stationnement autre que sur les emplacements inscrits dans sa COT.

Il pourra installer un ponton et une billetterie (à fournir par le candidat).

Il pourra également proposer une activité de boutique ou de vente de produits alimentaires à consommer sur place (de type Food truck) accessoire à l'activité de promenades fluviales.

Les promenades sur le canal sont organisées entre les ponts de la Fonderie et de Colombelles. Elles peuvent sur autorisation de la capitainerie être organisées sur une autre partie du canal... dans ce cadre, le passage de ponts se fera nécessairement aux heures d'ouverture habituelles.



2. FORME ET COMPOSITION DES GROUPEMENTS

Les candidats pourront se présenter sous la forme d'un opérateur économique unique ou d'un groupement d'entreprises.

Le(s) candidat(s) retenu(s) aura (ont) la possibilité à tout moment, au cours de la procédure, ou dans le respect des dispositions du futur contrat d'occupation domaniale, d'enrichir le groupement, en associant d'autres partenaires.

Les réponses se feront en langue française.

3. ORGANISATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

La SPL Nautisme Caen-Ouistreham a publié un avis d'appel public à la concurrence :

- sur son site internet
- sur le site internet de Ports de Normandie
- sur le site internet de la Ville de Ouistreham

Les candidats ayant retiré le dossier de consultation sur le site internet de la SPL Nautisme Caen-Ouistreham et souhaitant soumissionner devront déposer les pièces de leur offre, conformément aux conditions définies au §5 et avant la date limite fixée au §4.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

1. Le présent règlement de consultation,
2. Un formulaire de réponse pour la candidature,
3. Un formulaire de réponse pour l'offre
4. Un mémoire d'information

Modification de détail au dossier de consultation

La SPL Nautisme Caen-Ouistreham se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Négociations

Le Directeur Général de la SPL Nautisme Caen-Ouistreham, ou son représentant régulièrement désigné à cet effet, engagera librement des négociations avec tout ou partie des pétitionnaires après analyse de leur offre.

Il associera si nécessaires différentes parties prenantes : capitainerie, autorité portuaires, villes...

Les modalités de déroulement des négociations seront préalablement portées à la connaissance de l'ensemble des candidats concernés.

4. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le 2 avril 2024 à 12H00.

Les offres seront à envoyer par courrier au siège de la SPL Nautisme Caen Ouistreham ou par mail à accueil@nautisme-caen-ouistreham.com.

Les renseignements sont à demander par courriel à la même adresse.

5. CONTENU DES OFFRES

Le pli contenant l'offre des candidats devra comprendre les pièces suivantes :

- 1) Une note de présentation du candidat (Pièce jointe 1)
- 2) Une note de présentation de l'offre du candidat (Pièce jointe 2) comprenant :
 - a. Activités proposées
 - b. Périodes et horaires de fonctionnement envisagé avec le nombre de sorties maximales par périodes,
 - c. Volume d'activité escompté, avec justification des hypothèses et des périodes d'ouverture annuelles et hebdomadaires
 - d. Moyens humains pour chaque type d'activité proposée (nombre de personnel, formation)
 - e. Propositions en matière d'animations, éventuels partenariats avec d'autres opérateurs et politique de communication et vente envisagée
 - f. Description du matériel argumentant son adéquation avec l'objet du projet, description des équipements de navigation, de leur nombre, de leurs caractéristiques,
Description de l'approche et des moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité, notamment des moyens nautiques de sécurité, de leur disponibilité, de leur temps d'appareillage
 - g. Propositions en matière de nettoyage et d'entretien
 - h. Redevances proposées
 - i. Description des aménagements nécessaires au projet : partie terrestre / partie nautique. Les candidats indiqueront de manière précise les espaces et services concédés à la SPL NCO qu'ils souhaitent utiliser,
 - j. Description de l'offre tarifaire (mode de calcul et bench marking),
 - k. Garanties financières apportées pour la réalisation des investissements envisagés et le paiement de la redevance due
 - l. Business plan du projet,

Tous les montants financiers indiqués dans l'offre par les candidats seront exprimés en euros.

6. CRITERES D'ATTRIBUTION

L'analyse des offres sera effectuée selon les critères suivants

1. Garanties en matière de sécurité (navigation, respect des exigences réglementaires applicables à l'activité, embarquements/débarquements, sécurité et moyens d'intervention sur l'eau)
2. Conditions financières (redevance locative) qui inclura obligatoire une part variable en fonction du Chiffres d'Affaires, notamment lié à l'usage du plan d'eau
3. Qualité et pérennité du projet présenté :

- a. Présentation d'un projet en adéquation avec les attentes de la SPL Nautisme Caen Ouistreham et de ses actionnaires (valeur ajoutée, activités proposées, qualité, impact environnemental, mesure de réduction des impacts ...)
 - b. Compatibilité avec le milieu urbain
 - c. Compatibilité avec les activités et l'exploitation portuaire
 - d. Valeur ajoutée sur le plan touristique
 - e. Qualité des équipements
 - f. Engagement en matière de nettoyage des espaces
 - g. L'accessibilité de tous aux différentes prestations proposées par le candidat
 - h. La durée d'activité sur l'année et le nombre de jours d'ouverture
 - i. La motorisation « propre » afin de préserver l'environnement (émission de CO2, pollution par rejet, et sonore, ...)
 - j. Le respect des continuités de cheminement piétons/cyclistes/personnes à mobilité réduite à proximité
 - k. Tarifs
4. Engagement et réalisme du projet (notamment en termes de garantie financière pour la réalisation des investissements et le paiement de la redevance)
 5. Expérience et expertise du candidat sur l'activité concernée

La SPL Nautisme Caen-Ouistreham reste libre de choisir le nombre de bénéficiaires et se réserve la possibilité de ne pas donner de suite à la présente mise en concurrence.